

SNPF Flash info

Bulletin d'information des pédiatres du mercredi 27 janvier 2021

ROSP* et FORFAIT STRUCTURE 2021

(*RÉMUNÉRATIONS SUR OBJECTIFS DE SANTÉ PUBLIQUE CALCULÉES SUR L'ANNÉE 2020)

Comme chaque année, la campagne de déclaration des indicateurs pour la **ROSP** et le **forfait structure** 2020 a démarré le 1^{er} décembre 2020. Mais nous savons qu'il y a toujours parmi vous des éternels retardataires, d'où ce **SNPF Flash info** pour vous éviter de manquer un complément (certes très insuffisant pour les pédiatres) de revenus.

Pour pouvoir bénéficier de cette rémunération, il est important que vous déclariez, sur « **EspacePro** », vos indicateurs déclaratifs portant sur l'organisation du cabinet et sur la qualité de la pratique clinique.

Pour consulter le mémo « **Comment déclarer vos indicateurs ?** »,

connectez-vous sur votre « **EspacePro** »,

puis allez dans la rubrique « **Activités > Pratiques > ROSP** ».

Vous avez jusqu'au dimanche 7 février 2021

pour effectuer cette déclaration et envoyer les pièces justificatives.

Par rapport à l'an dernier, la principale nouveauté concerne le forfait structure :

- Un nouvel indicateur a été introduit dans le forfait structure pour valoriser l'implication des médecins pour répondre aux besoins de soins non programmés dans le cadre d'une organisation territoriale régulée, hors dispositifs de **PDSA** (Permanence De Soins Ambulatoires). Cet indicateur déclaratif est à renseigner directement sur **amelipro**.

Pour mémoire, la plupart des ARS (Agences régionales de santé) publient sur leur site des informations sur la PDSA de leur région, il suffit de taper « PDSA » suivi du nom de votre région.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les lettres d'info. (courriel et courrier postal) de la part du SNPF, merci de nous le faire savoir.

ROSP et FORFAIT STRUCTURE 2021

- Votre logiciel doit être équipé d'une version 1.40 addendum 6 et des avenants au cahier des charges Tiers payant ACS et Tiers payant ALD-Maternité. Au moindre doute, appelez votre éditeur, assurez-vous d'être à jour...

Sans cette mise à jour, PAS DE FORFAIT STRUCTURE !

En cas de difficultés, rapprochez-vous de votre délégué régional dont la liste vous est rappelée sur la carte ci-dessous.



***Vous avez jusqu'au dimanche 7 février 2021**
pour effectuer cette déclaration et envoyer les pièces justificatives.*

Bon courage !

Et malgré toutes ces contraintes,

nous vous souhaitons

une vaccination dès que possible,

et une bonne année 2021 !

D^{rs} Brigitte VIREY
Présidente

Eric SELAM
Premier Vice-président

Anne PIOLLET
Secrétaire générale

J.-François PUJOL
Secrétaire g^{al} adjoint



MACSF
Le Sou Médical

VIE PROFESSIONNELLE | ÉPARGNE ET RETRAITE | EXERCICE EN GROUPE | VIE PRIVÉE | FINANCEMENT

**POUR MA RCP-PJ,
JE VEUX L'ASSUREUR
QUI A LA PLUS GRANDE
EXPÉRIENCE.**

RCP-PJ
Plus de 15 000 déclarations
de sinistres gérées par an.

3233 Service gratuit
+ prix appel macsf.fr

**Nous agissons toujours
dans votre intérêt.**

18_440 - 06/2018 - Crédit photo : Getty Images - Création : ope&co

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - SAM - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les lettres d'info. (courriel et courrier postal) de la part du SNPF, merci de nous le faire savoir.